

**entretien et maintenance des installations**

Annexe 1

Acte d’Engagement

**CADRE DE REPONSE TECHNIQUE (CRT)**

**Marché N° 2001/2025**

**Lot n°…………………………………..**

**ANNEXE I - CADRE DE REPONSE TECHNIQUE**

*Mise à disposition d’un interlocuteur unique pour le suivi d’exécution du marché ?*

Oui  Non

*Si oui, indiquer son nom, ses coordonnées téléphoniques et e-mail :*

***Critère 1- « Méthodologie d’exécution des prestations, traçabilité et reporting»***

1. Description de la phase initiale de prise en charge des installations, de la réalisation de l’état des lieux initial des installations et de la documentation technique existante – description de la phase de fin de contrat
2. Méthodologie de pilotage du contrat : documents d’intervention, de comptes-rendus (reporting trimestriel et annuel), maintenance préventive et corrective (traçabilité des interventions, suivi d’avancement, gestion et suivi des prestations hors forfaits, gestion des stocks et des pièces détachées)
3. Méthodologie mise en place pour le respect des délais d’intervention, délais de remise en service avec précision des délais proposés
4. Méthodologie de l’astreinte

***Critère 2 - « Moyens pour la réalisation des prestations»***

1. Présentation détaillée de l’organigramme de la structure dédiée à l’exécution et au pilotage du contrat (qualification des équipes et encadrement)
2. Rôle et profil des intervenants (management/pilotage du marché, préventif, correctif, astreinte), présentation des sous-traitants éventuels.
3. Volumes horaires prévus des personnels prévus pour la part forfaitaire du contrat et par emprise, plage de présence (fournir le détail des volumes horaires prévisionnels pour le management/pilotage/réunions périodiques, la maintenance préventive : gammes de maintenance et programme, conduite et surveillance, accompagnement CVPO)
4. Moyens matériels mis en place : stock de pièces détachées, véhicule d’intervention, moyens matériels d’expertise technique
5. Présentation des moyens mis en œuvre et des dispositions prises pour la gestion, le suivi et le traitement des interventions dans le cadre des prestations hors forfait (maintenance corrective)
6. GMAO : description précise en relation avec les attentes et exigences du CCTP

***Critère 3 - « Délai maximal de remise en service des installations »***

*Ce délai est défini à l’article 2.2 du CCTP. Il est exprimé en* ***jours ouvrés****. Ce délai court à compter de l’arrivée du technicien du titulaire sur le site concerné.*

…………………………….. Jours ouvrés

***Critère 4 - «Planning de mise en œuvre de la maintenance préventive***

***Critère 5 - « Performances en matière de développement durable et social »***

**1 – Modalités de gestion/revalorisation des composants et déchets électriques et électroniques (DEEE)**

**2 – Démarche de l’entreprise en matière de protection de l’environnement**

**3 - Démarche de l’entreprise en matière d’insertion des publics éloignés de l’emploi ou en situation de handicap.**

**Date, cachet et signature du candidat**